

Service Vie Associative

N° enregistrement :

A COMPLÉTER PAR LE DEMANDEUR

1- Identité du demandeur

- Nom de la personne morale* :
- Nom et Prénom, qualité du déclarant* :
- Adresse de correspondance :
- Téléphone * :
- E-mail :@.....

2 - Nature de la demande

- Objet de la demande (réunion, conférence etc.) :
- Jour souhaité : Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi
Samedi (10h à 12h) **Utilisation salle pendant les vacances scolaires**
 1^{er} 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème} dernier de chaque mois
- Date : du 2026 au juillet 2027 Participants :
- Créneaux horaires : heure de début : heure de fin :
- Matériel : Tables : 10 Chaises : 50
- Autres informations :

Le demandeur déclare être informé des tarifs et des consignes de sécurité en vigueur indiqués au verso de ce document. Le service se réserve le droit de modifier ou d'annuler toute réservation en raison de contraintes administratives.

Le : Signature :

Qualité du demandeur :

CADRE RÉSERVÉ À LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHÔNE

Référence du courrier :

.....

Agent chargé du suivi :

.....

Modul'R – Capacité : 50 places

- Autres informations :

Décision du service :

ACCORD

REFUS

EN ATTENTE

Tournon-sur-Rhône, le

La Responsable du service des Sports,
Muriel VALETTE

UTILISATION DU BÂTIMENT MODUL'R SIS 336 CHEMIN IMBERT – 07300 TOURNON-SUR-RHÔNE

1. Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 23h et le samedi de 10h à 12h.
2. Compléter et transmettre le formulaire de demande de réservation au moins 15 jours avant l'utilisation.
3. Récupérer la clé à l'accueil de la MMPT avant 17h30 du lundi au vendredi, la veille ou le jour de l'utilisation de la salle ou du bureau.
4. Mettre en œuvre le protocole sanitaire défini et avoir pris connaissance de la fiche annexe.
5. Aviser l'agent de l'accueil du bâtiment, avant de prendre possession de la salle réservée,
6. Avant votre départ :
 - Veillez à laisser la salle en ordre,
 - Eteindre les lumières et le chauffage,
 - Fermer les portes.
7. Avertir le service de toute annulation, 48 heures avant la date de réservation.
8. En cas de dégradation constatée dans le local, l'occupant doit signaler immédiatement au personnel municipal chargé de l'accueil de la M.M.P.T.

HORAIRES D'ACCUEIL DE LA M.M.P.T.

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h00 et 13h30 – 17h30

Contact MMPT :

- Tél. : 04 75 08 26 64
- E-mail : mmpt@tournon-sur-rhone.fr

TARIFS DE LOCATION

- Journée (9h – 17h) : 70,00 €
- ½ Journée (9h-12h/14h-17h/17h-20h/20h-23h) : 50,00 €

PROCOLE SANITAIRE CONSEILLÉ

MERCI DE RESTER VIGILANT AU RESPECT DES GESTES BARRIÈRES ET A L'AÉRATION DES SALLES

***Champs obligatoires pour la prise en charge de votre demande – TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ**

MENTIONS LEGALES :

La Ville de Tournon-sur-Rhône vous informe que les données personnelles recueillies pour la gestion des réservations de salles de la Ville de Tournon-sur-Rhône font l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné au Service Vie Associative (VA) de la Mairie.

* Ces données sont nécessaires au traitement de votre demande. En cas de refus, le service VA sera dans l'impossibilité de faire droit à votre demande.

La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat. Les données sont conservées une année à partir de la date de recueil.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, à demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la Direction Générale « RGPD » de la ville de Tournon-sur-Rhône à l'adresse suivante : rgpd@tournon-sur-rhone.fr, Mairie de Tournon-sur-Rhône, pl Auguste Faure, 07300 Tournon-sur-Rhône – Tel : 04.75.07.37.19. A défaut, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse électronique suivante : rgpd@numerian.fr

Si vous estimez, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous devez saisir le DPO avant toute saisine de la CNIL pour assurer la recevabilité de votre demande.